

COMMUNIQUÉ No. 30 — 18 février 2021
INFORMATIONS - DÉCRETS ET NOTES PASTORALES
Aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales et aux congrégations religieuses

Frères et sœurs,

Comme mentionné dans le Communiqué No. 29, les pasteurs mandatés des communautés catholiques de l'archidiocèse de Montréal sont de nouveau appelés à partager le ministère de l'évêque. Par deux décrets généraux distincts, Monseigneur Lépine donne aux curés, administrateurs de paroisses et aux responsables de missions des facultés extraordinaires pour :

- le baptême, la confirmation et la profession de foi des enfants et des adultes
- le rite de l'appel décisif et de l'inscription du nom des catéchumènes jugés aptes.

Ces facultés entrent en vigueur le **18 février 2021** et demeurent jusqu'au **24 juin 2021**, inclusivement. Veuillez consulter les Décrets et les Notes d'accompagnement respectives sur le site diocésain :

<http://bit.ly/DéconfimentCOVID-19>

Par la même occasion, j'attire votre attention sur les éléments suivants :

A. Le sacrement de la confirmation :

Il est toujours possible à une équipe pastorale de privilégier la célébration du sacrement de la confirmation par un des ministres habituels (évêques ou prêtres mandatés spécifiquement par l'archevêque), plutôt que de recourir au décret. La liste des ministres ordinaires et le "*Formulaire de demande pour un ministre de la confirmation*" qui doit être rempli en ligne d'ici le **12 mars 2021**, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://diocesemontreal.org/fr/ressources/education-foi>.

B. L'Appel décisif :

Habituellement, le rite de l'Appel décisif est célébré au cours de la messe du premier dimanche de Carême, cette année, le 21 février 2021. Compte tenu des circonstances actuelles, différentes options s'offrent à vous en dehors de ce dimanche :

- À l'intérieur de la période du Carême
- En dehors du Carême

Bien sûr, notre Archevêque privilégie la célébration du rite de l'Appel décisif durant le temps du Carême. Cela étant dit, l'aptitude du catéchumène demeure le critère de discernement à la portée des responsables de la formation catéchuménale (prêtres, diacres, catéchistes et accompagnateurs), des parrains, et du catéchumène lui-même. Le service du Catéchuménat de l'Office de l'éducation à la foi met à votre disposition des ressources à l'adresse suivante: <https://diocesemontreal.org/fr/ressources/education-foi>, pour appuyer les pasteurs dans cet exercice :

- Une **proposition de liturgie** de l'Appel décisif, avec les adaptations requises en fonction de la date de la célébration du rite. Les Notes pastorales du RICA (Rituel de l'Initiation Chrétienne des Adultes) et le déroulement du Rite sont également joints à cette fin.

- Un document modèle pour **l'inscription du nom**, à remplir et à retourner à l'ODEF une fois la célébration tenue. Il est important de remplir ce document qui sera inséré dans le « Livre des Appelés » et remis cette année aux *Fraternités monastiques de Jérusalem* afin de confier les élus à leurs prières.

En ce début de Carême, je vous invite tous et toutes à vous placer sous le regard du Père qui voit dans le secret nos efforts et nos sacrifices.

En Jésus, notre Résurrection,



+ Alain Faubert, VG
Évêque auxiliaire à Montréal